

**INSTITUT DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE NANTES**

**FICHE D'INSCRIPTION - ANNEE 2024-2025  
PRÉPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS PAR MODULE EN JOURNEE**

Nom ..... Prénom .....  
Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) .....

Date de naissance .....  
Lieu de naissance ..... Département .....

Votre adresse.....  
.....

Tél. portable ..... ADRESSE mail .....

DERNIER DIPLOME OBTENU (le plus élevé) .....

Dans quel établissement (Université, lycée...) avez-vous été inscrit(e) pour la dernière fois ?  
.....  
.....Dépt.....  
Année universitaire ..... Etudes suivies .....  
Diplôme obtenu .....

SITUATION PROFESSIONNELLE - Profession exercée .....  
A temps plein  à temps partiel  Grade ..... Ancienneté .....  
Nom et adresse de l'employeur .....  
.....  
Tél. prof. .... Poste .....  
Si vous êtes fonctionnaire, Ministère d'origine : .....  
.....Catégorie : .....

Avez-vous déjà reçu une formation juridique ? oui  non   
Vous êtes-vous présenté(e) à des concours administratifs, lesquels (dates et résultats obtenus) ?  
.....  
.....  
.....  
Concours préparés pour cette année universitaire ? .....

Fait à ..... le .....

Signature :

**Objectif :** Préparation aux concours de catégorie « A » et « B » de la fonction publique, par voie interne ou 3<sup>e</sup> concours dans certains cas, pour les fonctionnaires présentant les conditions requises (ancienneté), par voie externe pour toutes les personnes justifiant d'un baccalauréat (Catégorie B), d'une licence ou d'un diplôme équivalent (Cat. A).

**Enseignements :** Cours de 3 heures réparties sur une durée de douze semaines, un jour par semaine. Emploi du temps consultable sur internet: <http://www.ipag.univ-nantes.fr> (sélectionner module en journée puis emploi du temps)

Ces enseignements sont les suivants :

- **Finances publiques 1 : 20 h (de septembre à décembre 2024 - dates à consulter en ligne)**
- **Finances publiques 2 : 25 h (de janvier à avril 2025 - dates à consulter en ligne)**
- **Institutions administratives : 30 h (de septembre à décembre 2024 - dates à consulter en ligne)**
- **Droit administratif : 40 h (de janvier à avril 2025 - dates à consulter en ligne)**

**Les cours ont lieu en journée à la Faculté de Droit**

**Le planning est consultable sur le site internet de l'Université : IPAG- emploi du temps-modules en journée**

Les droits d'inscription s'élèvent par enseignement à :

- **pour les non salariés : 75 €** (Institutions Administratives), **100 €** (Droit Administratif), **50 €** (Finances Publiques 1), **65 €** (Finances Publiques 2)
- **pour les salariés : 150 €** (Institutions Administratives), **200 €** (Droit Administratif), **100 €** (Finances Publiques 1), **125 €** (Finances Publiques 2)
- **pour les personnes dont les frais sont pris en charge par un organisme ou par un établissement : 300 €** (Institutions Administratives), **400 €** (Droit Administratif), **200 €** (Finances Publiques 1), **250 €** (Finances Publiques 2)

Etablir **un chèque lors du premier cours de chaque enseignement** libellé à l'ordre **de la Régie de Recettes du Pôle Eco Droit Gestion** ou venir régler sur place par carte bancaire.

***P.S. : Interruption des cours pendant les vacances scolaires.***

**COCHEZ CI-DESSOUS L'ENSEIGNEMENT OU LES ENSEIGNEMENTS CHOISIS :**

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

DROIT ADMINISTRATIF

FINANCES PUBLIQUES 1

FINANCES PUBLIQUES 2

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

- 2 photos d'identité (celle du dossier + 1 ; inscrire votre nom au verso) ;
- 1 photocopie d'une pièce d'identité ;
- 1 CV avec votre adresse mail ;
- 1 certificat de votre employeur si celui-ci prend en charge votre inscription (indiquer clairement à l'attention de qui doit être libellée la facture).

**Ce dossier doit être déposé complet *ou adressé par courrier avant le début de l'enseignement à :***

**IPAG - Bureau 203 ou 205**

Bâtiment de la Faculté de Droit et des Sciences politiques

Chemin de la Censive du Tertre

44313 NANTES CEDEX 3

Tél. : 02 40 14 16 11 - 02 40 14 16 22

ou

**par mail à : [scolarite.ipag@univ-nantes.fr](mailto:scolarite.ipag@univ-nantes.fr)**

***Note : vous recevrez, lors de votre règlement à la date du premier cours, une carte de l'IPAG pour l'accès aux cours. Vous devrez présenter cette carte en cas de contrôle.***